



NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU
DU BUDGET PRIMITIF 2022 - BUDGET PRINCIPAL

I. Le cadre général du budget

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune. Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2022. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2022 a été réalisé sur les bases du rapport d'orientations budgétaires présenté le 18 mars 2022.

I. La section de fonctionnement

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

1.1 Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les dépenses réelles de fonctionnement 2022 représentent 1 071 549,00 € soit une **augmentation de 8,49%** par rapport au BP 2021.

Mairie de
SAINTE-SUZANNE-ET-CHAMMES
(Mayenne)



Les crédits sont répartis ainsi :

	BP 2021	BP 2022	Evolution en valeur	Evolution en %
011- Charges à caractère général	368 875.00	371 280.00	2 405.00	
012 – Charges de personnel	413 220.00	471 312.00	58 092.00	
014 - Atténuation de produits	48 071.00	47 571.00	- 500.00	
022 – Dépenses Imprévues	0.00	5 000.00	5 000.00	
65 – Subventions et autres charges	97 850.00	94 576.00	-3 244.00	
66 – Frais financiers	58 000.00	76 110.00	18 110.00	
67 – Charges exceptionnelles	1 155.00	2 000.00	845.00	
68 - Provisions	500.00	3 700.00	3 200.00	
Total des dépenses réelles	987 671.00	1 071 549.00	83 878.00	8.49
042 – Opérations d'ordre entre section	66 558.35	45 945.00	-20 613.35	
023 – Virement section Investissement	129 019.10	283 699.41	154 680.31	
TOTAL des dépenses de Fonctionnement	1 183 248.45	1 401 193.41	217 944,96	18.42

Les principaux postes de dépense sont :

- Les charges de personnel, représentant 471 312,00 €
La prise en compte en année pleine de la reconstitution de l'équipe technique au niveau de l'entretien du bâtimentaire, de la voirie et des espaces verts, au titre de l'année 2022.
- Les charges à caractère général elles-mêmes présentées selon la segmentation suivante :

	BP 2021	BP 2022	Evolution en valeur	Evolution en %
Achats de matières et de fournitures	151 280.00	175 330.00	24 050.00	
Services extérieurs (entretien, maintenance...)	115 800.00	122 800.00	7 000.00	
Autres services extérieurs	56 450.00	50 700.00	-5 750.00	
Impôts et taxes versés	27 100.00	29 822.00	2 722.00	
TOTAL	350 630.00	378 712.00	28 082.00	8.01

Il est à noter que les consommations de fluides (eau, énergie, électricité, chauffage et carburant) représentent 111 500 € dans la catégorie « Achats de matériels et fournitures ».

Les principales augmentations proviennent :

- des fluides principalement dues à l'inflation des coûts, à la suite du contexte actuelle : Guerre en Ukraine,
- de la prise en compte de l'inflation également sur les coûts des matières premières, telle que l'alimentation au niveau du restaurant scolaire

Mairie de
SAINTE-SUZANNE-ET-CHAMMES
(Mayenne)



- des contrats qui pourraient engendrer un coût supplémentaire, même si l'objectif premier de la collectivité est de procéder à la révision de ces contrats de prestations en conservant une qualité du service rendu et du SAV ;

- Les subventions et autres charges dont les subventions aux associations pour 25 000 €, et les participations auprès des particuliers pour la valorisation de leur patrimoine dans le cadre des « Petites Cités de Caractère » pour 5 000 €,
- Les atténuations de produit correspondant au FNGIR (fonds national de garantie individuelle des ressources), permet de compenser les conséquences financières de la réforme de la fiscalité locale pour un montant prévisionnel de 47 571 €.

1.2 Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (restaurant scolaire, accueil périscolaire, loyers des baux communaux...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat et à diverses subventions.

Les recettes réelles de fonctionnement 2022 représentent 930 947,39 €. Elles sont en **diminution de 21,93%** par rapport au BP 2021 et sont réparties ainsi :

	BP 2021	BP 2022	Evolution en valeur	Evolution en %
013 – Atténuation de charges	6 500.00	0.00	-6 500.00	
70 – Produits des services	63 250.00	53 600.00	-9 650.00	
73 – Impôts et taxes	566 932.00	485 600.00	-81 332.00	
74 – Dotations et participations	448 707.00	312 520.00	-136 187.00	
75 – Produits de gestion courantes	93 960.00	79 227.39	-14 732.61	
76 – Produits financiers	0.00	0.00	0.00	
77 – Produits exceptionnels	13 100.00	0.00	-13 100.00	
TOTAL des recettes réelles	1 192 449.00	930 947.39	-261 501.61	-21.93
042 – Opérations d'ordre de transfert entre section	12 558.35	0.00	-12 558.35	
002 – Résultat de fonctionnement reporté	380 007.36	470 246.02	90 238.66	
TOTAL des recettes de fonctionnement	1 585 014.71	1 401 193.41	-183 821.30	- 11,59

Mairie de
SAINTE-SUZANNE-ET-CHAMMES
(Mayenne)



La commune n'a pas souhaité surestimer les recettes à venir. Au moment de la conception budgétaire, plusieurs inconnues n'ont pu être levées, l'étude budgétaire a démontré qu'un approfondissement devait être opéré tout au long de l'année afin que la préparation budgétaire 2023 soit plus sereine.

Les principaux postes de recette sont :

- Les impôts et taxes : principalement les taxes foncières dont les taux n'ont pas été augmenté et maintenu à l'identique que 2021 (Taxe sur le foncier bâti : 42,24% et Taxe sur le foncier non bâti : 26,75 %),
- Les dotations et participations dont les dotations versées par l'Etat sont estimées à 312 520 €,
- Les produits des services : refacturation des charges du Manoir de la Butte Verte dans le cadre d'occupation des locaux communaux, des recettes liées aux restaurant scolaire et aux services périscolaires, les entrées du Musée qui seront inexistantes en 2022, des redevances d'occupation du domaine public....

II. La section d'investissement

2.1 Les dépenses d'investissement

Le volume des dépenses d'équipement prévu en 2022 est de 1 176 933.44 €

	BP 2021	BP 2022	Evolution en valeur
20 – Immobilisations incorporelles	16 200.00	10 700.00	-5 500.00
204 – Subventions d'équipements Versées	12 000.00	12 000.00	0.00
020 – Dépenses imprévues	0.00	14 232.00	14 232.00
21 – Immobilisations corporelles	174 210.65	213 001.44	38 790.79
23 – Immobilisations en cours	278 816.04	927 000.00	648 183.96
27 – Autres immobilisations financières	0.00	0.00	0.00
45 – Opérations pour comptes de tiers	0.00	0.00	0.00
TOTAL dépenses d'équipement	481 226.69	1 176 933.44	695 706.75
13 – Subventions à reverser	0.00	0.00	0.00
16 – Remboursement du capital de la dette	128 000.00	141 873.00	13 873.00
TOTAL des dépenses réelles	609 226.69	1 318 806.44	709 579.75

Mairie de
SAINTE-SUZANNE-ET-CHAMMES
(Mayenne)



040 – Opérations d’ordre de transfert entre section	0.00	0.00	-12 558.35
041 – Opérations patrimoniales	0.00	0.00	0.00
001 – Solde d’exécution section INVEST	0.00	135 593.20	135 593.20
TOTAL des dépenses d’investissement	609 226.69	1 454 399.64	845 172.95

Les principaux projets ont été définis ainsi :

Domaines d’activités	BP 2022
Musée de l’Auditoire	60 000.00
Revitalisation du Centre-Bourg : rue de Libération	760 800.00
RPI Ste-Suzanne-et-Chammes	80 000.00
Entretien des bâtiments communaux	69 496.44
Acquisition de matériels – Service Technique	51 559.00
TOTAL	1 021 855.44

Ils concernent les opérations suivantes, en adéquation avec les priorités de la collectivité :

- La modernisation et la digitalisation du musée de l’Auditoire ;
- Les travaux de revitalisation du centre-bourg : rue de la Libération qui sera suivi par les travaux d’entrée de ville et d’aménagement sécuritaire de la rue de Montsûrs en 2023 ;
- Les travaux dans les écoles avec par exemple, la sécurisation des entrées de l’école de Sainte-Suzanne, la réfection d’une salle de classe permettant la mise en œuvre du RPI à la rentrée de septembre 2022 suivi des travaux de sobriété énergétique... ;
- Des travaux de réfection et d’entretien du patrimoine immobilier de Sainte-Suzanne-et-Chammes ;
- L’acquisition de matériels et d’équipements à la suite de la mise en place du service technique dans sa globalité au 1^{er} janvier 2022

2.2 Les recettes d’investissement

Les recettes réelles d’investissement s’élèvent à 1 124 755,23 € pour 2022 :

Mairie de
SAINTE-SUZANNE-ET-CHAMMES
(Mayenne)



	BP 2021	BP 2022	Evolution en valeur
024 – Produits des cessions d’immobilisations	1 500.00	30 000.00	28 500.00
10 – Dotations, fonds et réserves	182 047.95	166 938.64	-15 109.31
13 – Subventions d’investissement reçues	157 300.90	606 720.00	449 419.10
16 – Emprunts et dettes	2 000.00	302 000.00	300 000.00
27 – Autres Immobilisations financières	28 760.00	19 096.59	-9 663.41
45 – Opérations pour compte de tiers	0.00	0.00	0.00
TOTAL des recettes réelles	371 608.85	1 124 755.23	753 146.38
021 – Virement de la section de fonctionnement	129 019.10	283 699.41	154 680.31
040 – Opérations d’ordre de transfert entre section	0.00	45 945.00	45 945.00
041 – Opérations patrimoniales	0.00	0.00	0.00
001 – Solde d’exécution section INVEST	108 598.74	0.00	-108 598.74
TOTAL des recettes d’investissement	609 226.69	1 454 399.64	845 172.95

Les principaux postes sont :

- Les produits des cessions : 30 000 €
- Le FCTVA et le produit de la taxe d’aménagement : 49 000 €,
- L’emprunt d’équilibre : 300 000 €,
- Les subventions d’investissement versées par les autres organismes : 606 720 € entre autres :
 - les subventions de différents partenaires (Petites Cités de Caractère, 3C...) pour 147 500 € dans le cadre des travaux de revitalisation du Centre Bourg : rue de la Libération,
 - les subventions de l’Etat dans le cadre des Dotations de Soutien à l’Investissement public Local (DSIL) pour 214 000 € (Revitalisation du Centre-Bourg : rue de la Libération),
 - les subventions de la Région à hauteur de 23 820 € au titre des restes à réaliser de l’année 2021 ;
 - les subventions du Département à hauteur de 115 500 € au titre des restes à réaliser de l’année 2021 ;
 - les fonds européens LEADER à hauteur de 101 000 € dans le cadre des travaux de modernisation et de digitalisation du musée de l’Auditoire ainsi que les travaux de rénovation énergétique pour le RPI de Ste-Suzanne-et-Chammes
- Les opérations d’ordre qui incluent l’autofinancement : 45 945 €.

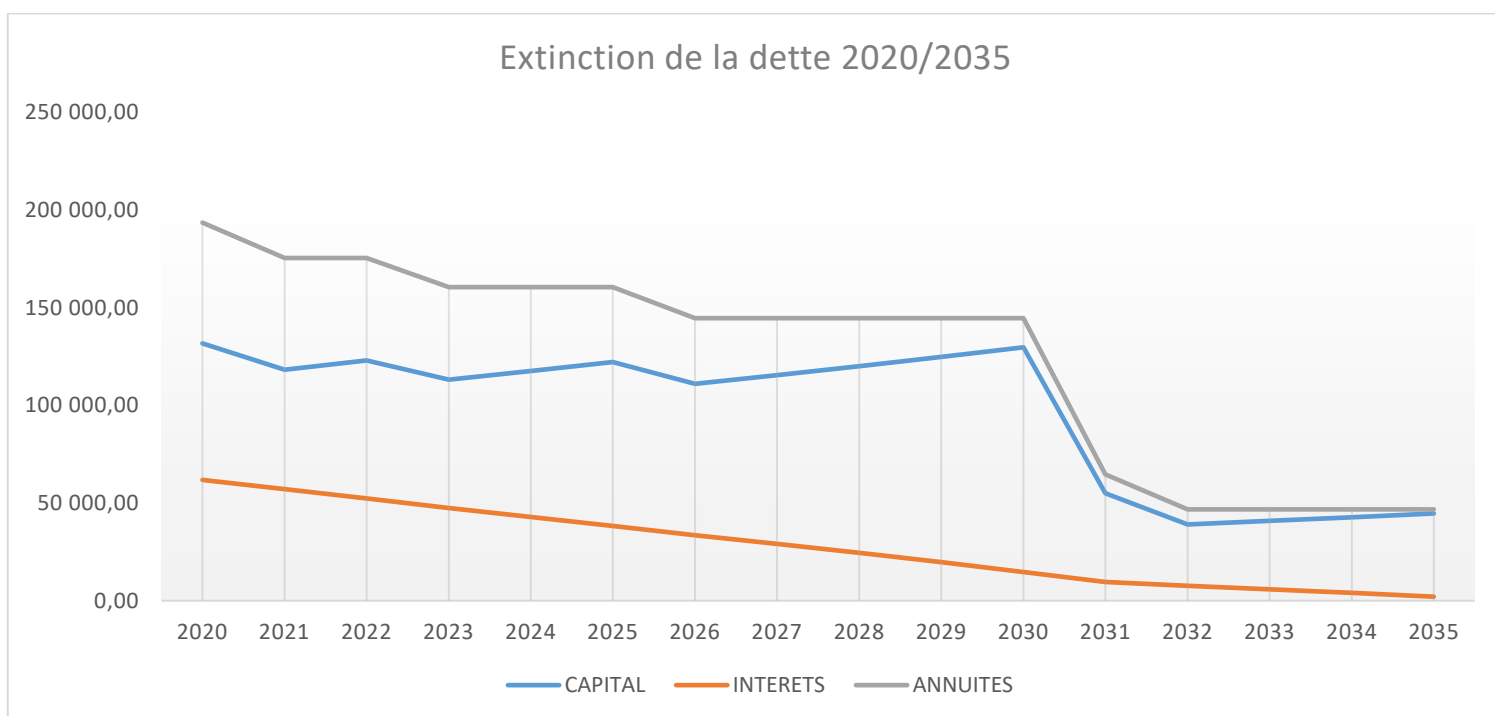


III. Etat de la dette

Aucun nouvel emprunt n'a été mobilisé en 2021 sur le budget principal.

L'encours de dette détenu par la Commune à la date du 31 décembre 2021 sera de 175 372,02 €, ce qui représente un encours de 136,79 € par habitant.

L'ensemble de l'encours de dette est sécurisé. Pour l'année 2022, un emprunt d'équilibre a été inscrit et le montant sera ajusté en fonction des dépenses et recettes réellement constatées. L'objectif est de stabiliser l'emprunt, en prévoyant un recours équivalent aux montants dépensés dans le cadre du remboursement du capital de la dette, soit 300 000 € maximum à contractualiser.



IV. Le budget annexe : « Lotissement La Taconnière II »

Le Budget Annexe « Lotissement La Taconnière II » devrait s'achever en fin d'année 2022, en effet, les 2 parcelles restantes disponibles seront cédées au cours de cette année.

Pour 2022, Le Budget Annexe « Lotissement La Taconnière II » est présenté en suréquilibre pour le fonctionnement : dépenses à hauteur de 29 316,54 € et en recettes à hauteur de 73 486,46 € et en équilibre en investissement à 29 315,54 €.

En fonctionnement, la recette de 39 238 € provient donc de la vente de ces 2 parcelles.